

Envoyé en préfecture le 16/04/2018

Reçu en préfecture le 16/04/2018

Affiché le 16 AVR. 2018

ID : 031-213105612-20180416-D2018\_43-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 5

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 11 avril à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 5 avril, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIÈRE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. DAVID ROFE), M. DENIS MOLET (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT)

**Etaient absents excusés** : M. GILLES HOURQUET, M. NICOLAS COSTES

MME SYLVIE PIEROT a été élue secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2018/43

#### **Objet : Annulation de dettes**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir annuler les dettes suivantes :

- Famille BEN ZAHAF pour un montant de 250 € correspondant au loyer du logement mis à disposition par la Commune au cours de l'été 2017.

Cette annulation est justifiée par les difficultés financières et les efforts qu'elle a déployés pour intégrer rapidement un logement social.

- Famille MOLTENI PAIS pour un montant de 1 148.02 € correspondant à des prestations du Guichet unique. Cette annulation est justifiée par le changement brutal de situation familiale qui a engendré des difficultés d'ordre administratif et financier largement compréhensibles.

#### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 16/04/2018

Reçu en préfecture le 16/04/2018

Affiché le **16 AVR. 2018**

ID : 031-213105612-20180416-D2018\_43-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité,

- D'approuver la proposition ci-dessus énoncée.

*Pour copie conforme,*

**Le Maire,  
Marc PÉRE**

- Transmis le 16 AVR. 2018  
- Affiché le 16 AVR. 2018

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint au Maire  
Yvan NAVARRO

